



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 janvier 2017
Français
Original : anglais

Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen

Rectificatif

Paragraphe 2

Supprimer :

6. La situation entre l'Iraq et le Koweït (2 août 1990; 27 juin 2013).

Paragraphe 3

À la suite du point 64, *insérer* ce qui suit :

65. La situation entre l'Iraq et le Koweït (2 août 1990; 27 juin 2013).

Paragraphe 4

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

4. Conformément aux dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité en date du 26 juillet 2010 (S/2010/507), les membres du Conseil ont passé en revue les questions figurant sur la liste des questions dont le Conseil est saisi. Il ressort par ailleurs de la note du Président que les questions 53 à 68 ci-dessus pourraient être retirées de la liste en 2017, car elles n'ont pas été examinées par le Conseil en séance au cours de la période de trois ans allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

